

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 14 AVRIL 2017**

Le quatorze avril deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du sept avril deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU (arrivée après le vote du sujet n° 1), Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON, Sandrine WEINHARD.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN .  
Excusés : Isalyne HERIVEAU, Cédric CATOIS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sandrine WEINHARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 mars 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il informe les conseillers que le sujet n° 4 concernant le projet SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé est retiré de l'ordre du jour car une réunion aura lieu à ce sujet le 27 avril prochain ainsi ce point sera reporté lors du prochain conseil.

**1<sup>er</sup> OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire du Gesnois Bilurien a initié une procédure de modification de ses statuts lors de son conseil communautaire du 16 février dernier pour prendre la compétence « réalisation du Programme Local de l'habitat (PLH) ».

Vu l'article L 5211-17 du CGCT qui prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 qui prévoit que les EPCI élaborant un PLUi tenant lieu de PLH (PLUi-H) doivent être dotés d'une compétence en matière d'habitat.

Vu la délibération n°2017\_02\_D46 de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, en date du 16 février 2017, portant modification de ses statuts,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

-Prise de la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) » dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,

-Modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes pour intégrer cette compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la modification des statuts de la CC du Gesnois Bilurien présentée ci-dessus.

**2<sup>nd</sup> OBJET : DEMANDE UTILISATION SALLE HELENE BERTAUX POUR COURS DE YOGA**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Lagneau professeure de yoga a sollicité la commune car elle est à la recherche d'une salle communale pour pratiquer ses cours de yoga à partir de septembre 2017 jusqu'à juin 2018, le mercredi de 18h à 21h30 hors vacances scolaires et jours fériés

Sur ce créneau horaire, deux cours :

-un pour débutant d'une durée d'une heure : 18h15- 19h15.

-un deuxième plus soutenu d'une durée d'une heure trente 19h30-21h00.

Mme Lagneau demande si notre municipalité peut répondre à cette demande, et, quelles en seraient les modalités de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante a décidé dans le cas où Mme Lagneau exerce ses cours par le biais d'une association d'accorder la gratuité selon les dates et périodes présentées ci-dessus. Dans le cas, elle pratique ses cours à son compte personnel, sa demande sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### 3<sup>ème</sup> OBJET : INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe les conseillers que les indemnités de fonctions des élus ont évolué depuis le 1er janvier 2017, ainsi, l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est l'indice brut 1022 (indice majoré 826) non plus l'indice brut 1015 soit une revalorisation de 0,6%.

Le barème a été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

	Maire	Adjoint
Population totale de 500 à 999	31 % de l'indice 1022	8,25 % de l'indice 1022

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, le conseil municipal approuve l'évolution de 0,6% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique présenté ci-dessus.

### 4<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commission du CCAS s'est réunie le 12 avril 2017 afin d'étudier deux demandes d'aides individuelles : l'une concernant une demande d'aide alimentaire et l'autre concernant un impayé d'énergie. Après en avoir examinés les dossiers, les membres ont décidé à l'unanimité d'accorder l'aide alimentaire d'une part et d'autre part, de ne pas accorder d'aide pour l'impayé d'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'avis du CCAS concernant les deux demandes citées ci-dessus.

### 5<sup>ème</sup> OBJET : RECRUTEMENT CAE-CUI AGENT D'ENTRETIEN ESPACE VERT

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a fait appel à Pôle Emploi pour le recrutement d'une personne afin de renforcer le travail des agents techniques. Pôle Emploi propose un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de 9 mois, durée hebdomadaire sur la base de 20h (prise en charge de 20h/semaine) et rémunéré au SMIC. L'aide de l'Etat serait de 75%. Il demande aux conseillers de l'autoriser à créer un poste en CAE d'agent d'entretien des espaces verts et de signer un contrat avec Pôle Emploi et un candidat remplissant ces conditions à compter du 2 mai 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à créer un poste en CAE d'agent d'entretien des espaces verts, à signer un contrat avec Pôle Emploi et le candidat remplissant les conditions présentées ci-dessus.

### 6<sup>ème</sup> OBJET : PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers de valider les investissements suivants : achat de bois pour la fabrication d'un local pour les associations à l'intérieur du garage situé rue des écoles, remplacement de la porte de garage de l'ancienne MJC située rue de la gare, achat d'un tracteur d'occasion (présentation par Louis Baussan : quelques élus sont allés le voir à Mondoubleau le 12 avril dernier, marque New Holland, équipé d'une fourche, 80cv, année 2014, 800 heures, une proposition d'achat et de reprise du tracteur Renault a été faite. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ces devis et rappelle que ces investissements ont été prévus au budget principal 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve les projets d'investissement présentés ci-dessus.

## 7<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE PRET

Monsieur le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à signer un prêt Agilor de 25 000 € pour l'achat du tracteur d'occasion (coût 31 250 € HT comprenant la reprise de 6 000 € HT de l'ancien tracteur) auprès du Crédit Agricole à un taux de 0,53 % sur une durée de 2 ans et la première échéance annuelle qui pourrait débiter en mai 2018. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à contracter un prêt Agilor auprès du crédit agricole selon les modalités précisées ci-dessus.

## 8<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation du futur PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Gesnois Bilurien** (consultable au secrétariat de mairie)
- **Point sur le rendez-vous du 6 avril 2017 avec le service départemental de voirie, Enedis et Orange** concernant le projet de travaux d'enfouissement de réseaux (route de Thorigné et le rue des Fleurs) : ces entreprises enverront une estimation courant septembre et les travaux pourraient débiter en 2018.
- **Point sur la rencontre du 21 mars 2017 avec Mme Plaza sous-préfète de Mamers** : Monsieur le Maire, accompagné de M Pottier adjoint au maire, a remis la demande de subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 concernant l'aménagement et sécurisation d'un accès piétonnier au terrain de loisirs et celle-ci les a informé que la commune ne pouvait pas prétendre une financière dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région car le coût du projet doit être supérieur à 150 000 € HT.
- **ATESART Agence des territoires de la Sarthe** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion présentant les services de cette structure située au Mans sous forme de contrat d'abonnement et prestations de services avec les collectivités en matière d'urbanisme, voirie communale (commande publique, chiffrage et suivi des travaux), aménagement routier (aide rédaction du cahier des charges). Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir porter une réflexion à une adhésion auprès de cette structure fin 2017.
- **Remplacement de l'agent d'accueil au secrétariat de mairie** : Suite au départ d'Elisabeth Contet fin avril, elle est remplacée par Laura Langlois (CDD 1 an 10h/hebdo).

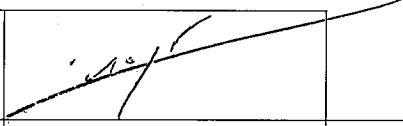
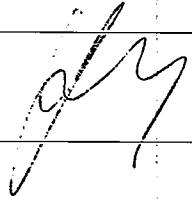
Tableau des permanences pour les élections présidentielles 7 mai 2017 :

HORAIRES	NOMS
8h-10h45	Pierrette Bunel, Cyrille Pelletier, Pascale Chausson
10h45-13h30	Michel Froger, Jean-Marie Froger, Isalyne Hériveau
13h30-16h15	Jean-Claude Pottier, Louis Baussan, Cédric Catois
16h15-19h	Jérôme Chéron, Florence Barbier, Michel Froger

- **Réflexion sur le logo de la commune** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir réfléchir à la création d'un logo pour St-Michel-de-Chavaignes.
- **Cérémonie commémorative du 8 mai** : 11h15 place de l'église, 11h30 défilé et dépôt de gerbes, 12h vin d'honneur à la salle Hélène Bertaux.
- **Repas annuel de l'association des bancs d'école** : samedi 13 mai 2017 à la salle polyvalente de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD Secrétaire de séance	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	